



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-04-02

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Alain-Louis MIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à
M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Alain
NOURISSIER, M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE
pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-
ROUCAYROL, M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME
pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2010.04.02 : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010

□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu les lois de Finances pour 2004 et 2005 relatives au vote du taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères

Vu les articles 1639 A bis du code général des impôts

Vu la loi de finances pour 2010

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2009.03.04. « vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009 »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2009.06.02 « harmonisation progressive des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (TEOM)

En application de l'article 1639 A bis du Code général des impôts, le Conseil Communautaire a décidé, le 23 juin 2009, le lissage progressif des 11 taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) vers un taux unique intercommunal.

Il a ainsi fixé une période d'harmonisation progressive des taux sur 5 ans, à compter du 1er janvier 2010.

Les bases servant d'assiette au calcul de la T.E.O.M., ont été communiquées le 29 mars 2010 par les services de l'Etat.

Je vous propose donc de fixer, comme nous l'avons convenu lors du budget primitif 2010, le taux moyen à 5.39%.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivant les zones de perception décrite dans le tableau suivant :

communes	Rappel des taux de TEOM 2009	Taux de TEOM 2010
Bièvres	9,65%	8,92%
Bois d'Arcy	7,56%	7,25%
Buc	4,18%	4,55%
Fontenay le Fleury	5,50%	5,60%
Jouy-en-Josas	5,12%	5,30%
Les Loges-en-Josas	6,00%	6,00%
Rocquencourt	3,27%	3,82%
Saint Cyr l'Ecole	6,14%	6,12%
Toussus-le-Noble	4,28%	4,63%
Versailles	4,85%	5,09%
Viroflay	5,22%	5,38%

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

